



**CFAR**

COLLÈGE  
FRANÇAIS  
DES ANESTHÉSISTES  
RÉANIMATEURS



ODPC habilité  
à dispenser des  
programmes de DPC  
jusqu'à évaluation  
2013

VOTRE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU AVEC LE  
COLLÈGE FRANÇAIS DES ANESTHÉSISTES RÉANIMATEURS

## DPC Gestion périopératoire des AVK

Le CFAR vous propose **un programme DPC** (Développement Professionnel Continu) réalisé par des anesthésistes-réanimateurs pour des anesthésistes réanimateurs.

Le DPC est un dispositif d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins associant la formation médicale continue (FMC) et l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP).

Le premier thème choisi par le CFAR concerne **la prise en charge périopératoire des patients traités par AVK**. Pour rappel, Le CFAR avec l'aide de la HAS avait initié la participation à un registre national dont l'objectif principal était d'évaluer l'adhésion aux recommandations de 2008 sur la prise en charge périopératoire des patients sous AVK.

### Comment valider votre DPC Gestion périopératoire des AVK ? Voici les étapes à suivre :

**Étape 1 – Action FMC en partenariat avec la SFAR :** répondez aux cas cliniques QCM sur le site du CFAR accessibles en vous connectant à votre espace adhérent (en haut à droite du site) : cliquez sur "Je souhaite valider mon DPC AVK", puis sur "J'entre ma participation à une FMC ou je répons aux QCM AVK", puis sur "je répons aux QCM AVK". De là il ne vous reste plus qu'à répondre aux 6 QCM.

**Étape 2 – Pour évaluer votre pratique, entrez 5 dossiers patients via le Registre AVK :** accédez au Registre dans votre espace adhérent en suivant "Je souhaite valider mon DPC AVK" puis "Je m'inscris et/ou j'entre les 5 cas dans le registre AVK". En bas de cette page, vous remplirez un formulaire d'inscription qui vous permettra d'obtenir des codes afin d'entrer vos 5 cas.

**Étape 3 – Pour mener vos actions d'amélioration :** suite à la mise en ligne de vos 5 dossiers patients, il est nécessaire de comparer vos données avec **le référentiel HAS** à l'aide d'une RMM. Il vous faudra ensuite transmettre un bilan (sous format word, pdf..) de cette analyse à [contact@cfar.org](mailto:contact@cfar.org).

---

**En pratique : trouvez toutes les informations liées à ce programme sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)**, en cliquant sur le lien de recherche de programme, puis entrez *Collège Français des Anesthésistes Réanimateurs* dans la case « Nom Organisme ».

**Vous êtes libéral - inscription sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) (site national dédié au DPC) :** tout libéral qui souhaite valider un DPC doit s'y inscrire (gratuit). Une fois enregistré, vous devez rechercher et choisir le DPC "Gestion périopératoire des AVK" du Collège Français des Anesthésistes Réanimateurs et vous y inscrire. Cela vous permettra également d'obtenir une indemnisation forfaitaire pour cette formation.

**Vous êtes hospitalier public :** adressez-vous à la sous-commission de votre CME en charge du DPC. Celle-ci trouvera les informations administratives nécessaires sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr).